

Présents : tous les conseillers sauf :

- Serge Jammes ayant donné procuration à Jean-François Lescure
- Joël Grezes ayant donné procuration à Fabrice Mounal

Absents : Sandrine Couratier, Olivier François, Michèle Arbitourer, Isabelle Morin

Secrétaire de séance : Jean-François Lescure

Ouverture de la séance à 20 H 30



ORDRE DU JOUR

- 1 - Avis sur enquête publique du bassin d'infiltration de « Lucques »
- 2 - Projet de travaux d'étanchéisation sur le réseau d'assainissement
- 3 - Reclassement voirie :
 - Rue du Coustalou
 - Rue du Couderc
 - Rue de la Végétation
 - Rue des Jardins
- 4 - Nomination d'un référent social
- 5 - Remplacement des luminaires énergivores
- 6 - Convention de prestation de service personnel CAUVALDOR
- 7 - Informations et questions diverses

1 - Avis sur enquête publique au bassin d'infiltration de « Lucques »

Dans le cadre de l'aménagement du bassin d'infiltration de « Lucques », l'enquête publique réalisée par le commissaire enquêteur du 19 Décembre 2017 au 19 Janvier 2018 a dressé le constat suivant :

- Bassin trop proche d'habitations.
- Possibles inondations de la zone située à la « Métairie de l'Abbé » en cas de fortes pluies à répétition.
- Les fossés situés en propriétés privées en partie comblés, n'évacuent pas correctement les afflux d'eau, pouvant provoquer des inondations sur la partie Nord de la commune de Tauriac.
- Par fortes précipitations, la station de relevage située face au projet se retrouve à saturation. Ses pompes se mettent en sécurité et n'exercent plus leur fonction initiale qui est de diriger les égouts vers la station d'épuration. Cette mise en sécurité est due à un apport d'eau « parasite » provenant vraisemblablement de raccordements non réglementaires (non respect du séparatif) au réseau assainissement ainsi que d'une mauvaise étanchéité du réseau.
- Proposition de l'achat d'une autre parcelle pour substitution avec le haut de la parcelle destinée au projet réduisant ainsi les nuisances pour les riverains les plus proches.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet à l'unanimité, un avis favorable pour la création du bassin d'infiltration.

2 - Projet d'étanchéisation sur le réseau d'assainissement

Devant la probabilité de déversements « pirates » des eaux de pluie dans le réseau assainissement, une étude d'étanchéité de ce dernier va être demandée.

Plusieurs bureaux d'études vont être mandatés pour ce projet.

3 - Reclassement voirie

Depuis le 1^{er} Janvier, la compétence voirie est transférée à CAUVALDOR.

Au vu de la forte participation financière demandée par CAUVALDOR, (50 000 €) il est nécessaire de déclasser certaines rues.

Une demande de reclassement en voies communales est émise auprès de CAUVALDOR pour les rues suivantes :

- Rue du Couderc (660 m)
- Rue du Coustalou (460 m)
- Rue de la Végétation (78 m)
- Rue des Jardins (42 m)

Le conseil se prononce à l'unanimité pour la révision de ce classement. (Économie espérée d'environ 5000 €)

4- Nomination d'un référent social

A la demande de CAUVALDOR, un référent social doit être désigné dans chaque commune.

Ce référent ayant une connaissance parfaite de sa commune, aura pour mission d'assurer le relais entre les habitants et le futur Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS).

Le conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Jacques LORBLANCHET, référent social pour la commune de Puybrun.

5- Remplacement des luminaires énergivores

Suite au diagnostic du réseau des luminaires de Puybrun réalisé par la FDEL, il s'avère que 120 points lumineux doivent être changés en raison d'une consommation excessive.

Les ampoules actuelles (à vapeur de mercure 125 watts) seront remplacées par des ampoules LED (54 watts) beaucoup plus économiques et rendement supérieur.

Coût de l'opération : 21 334,50 € HT annuel sur 3 ans

Participation de la FDEL à hauteur de 70 %

Coût annuel pour la commune : 6 400,35 € HT

6- Convention de prestation de service personnel CAUVALDOR

Par une délibération du **8 Janvier 2015**, CAUVALDOR demande aux municipalités de signer une convention entre les communes et CAUVALDOR permettant de bénéficier de prestations de services par mise à disposition du personnel.

Considérant qu'au 1^{er} Janvier 2015 Puybrun était dans la communauté de communes de « CERE et DORDOGNE » et non dans celle de CAUVALDOR 1, le conseil bien que favorable à cette convention, demande à CAUVALDOR II de bien vouloir prendre une nouvelle délibération actualisée lors d'un conseil communautaire concernant l'ensemble des communes.

Le conseil prendra une nouvelle délibération lors d'une prochaine séance.

7 - Informations et questions diverses

- En 2023, tout le département du Lot devrait être couvert par la fibre.

Augmentation du débit (Haut Débit) prévu fin 2018, début 2019.

- Participation de Cauvaldor au SDIS (service incendie)

Pour Puybrun, cette participation est de 28 583,39 €

Ordre du jour épuisé, fin de la séance à 22 H 30.

